

■ **Fondation rurale de prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité de l'UPF.**, à Fribourg, assurer la prévoyance professionnelle, etc. (FOSC du 04.09.1989, p. 3661). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.

Journal no 509 du 29.01.2003
(00845354 / CH-217.0.170.261-0)